

A retenir



Abonnez vous aux
éditions Midi-Pyrénées
du BSV

www.bsv.mp.chambagri.fr

MILDIU

La végétation est très réceptive et la pression est en hausse. Soyez très vigilants à l'approche des épisodes pluvieux annoncés à partir de la fin de la semaine.

OÏDIUM

Stade de grande réceptivité en cours et météo favorable aux contaminations. Soyez vigilants.

BLACK-ROT

Les conditions restent favorables au champignon.

VERS DE GRAPPE

Quelques glomérules visibles mais en faible quantité. Procédez à vos contrôles de fin de G1.

Annexe : Message réglementaire Flavescence dorée 2016

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

MÉTÉO

Prévisions du 8 au 13 juin 2016

	Mer 8	Jeu 9	Ven 10	Sam 11	Dim 12	Lun 13
Températures	15 29	16 29	16 30	18 24	16 24	15 24
Tendances						

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Directeur de publication :

Denis CARETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Languedoc-Roussillon
Midi-Pyrénées
BP 22107 - 31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

STADES PHENOLOGIQUES

La floraison est déjà bien engagée dans la plupart des situations. La mi-floraison (stade 23) est atteint pour les cépages les plus précoces. Dans les situations les plus tardives, les premiers capuchons floraux sont visibles (stade 19).



Stade 23:Floraison
50 % chute capuchons

MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

• Situation au vignoble

- **Zone Brulhois** : Quelques nouvelles taches de mildiou sur grappes et feuilles sont visibles régulièrement. Les fréquences d'attaques restent faibles mais des foyers plus importants apparaissent ponctuellement.
- **Zone Quercy** : Des symptômes sur feuilles et grappes apparaissent. Et sur ce secteur aussi quelques cas d'attaques plus sévères sont observés.
- **Zone St Sardos** : La majorité de parcelles restent saines à ce jour.

• Données de la modélisation

- × **Potentiel Système** : Calcul à partir des données radar : Auty, Cordes, Cuq, Labarthe, Larrazet, Mas Grenier, Monclar, Puy Larroque, Sérignac, St Loup.

Situation de J-7 à J : La pression exercée par le mildiou est devenue hétérogène sur la zone suite aux événements pluvieux de la semaine dernière.

Elle est à ce jour faible sur les secteurs de Cuq, Auty, Monclar, Labarthe, Puy Larroque, Cordes Tolosanes, Larrazet, Mas Grenier moyenne sur les secteurs de St Loup, Sérignac.

Lors des pluies du 30 mai, des contaminations de masse ont été modélisée sur les secteurs de Labarthe, Cordes Tolosanes, Sérignac. Des contaminations de masse ont également été modélisées le 31 mai sur Saint Loup uniquement et le 1^{er} juin sur Labarthe, Sérignac.

Sur les autres secteurs, des contaminations élités ont pu avoir lieu sur les pluies du début de semaine mais aucune contamination de masse n'a été modélisée.

Simulation de J à J+8 : Les pluviométries nécessaires pour engendrer des contaminations de masse sont très hétérogènes sur la zone et sont d'autant plus basses que des contaminations de masse ont eu lieu la semaine passée.

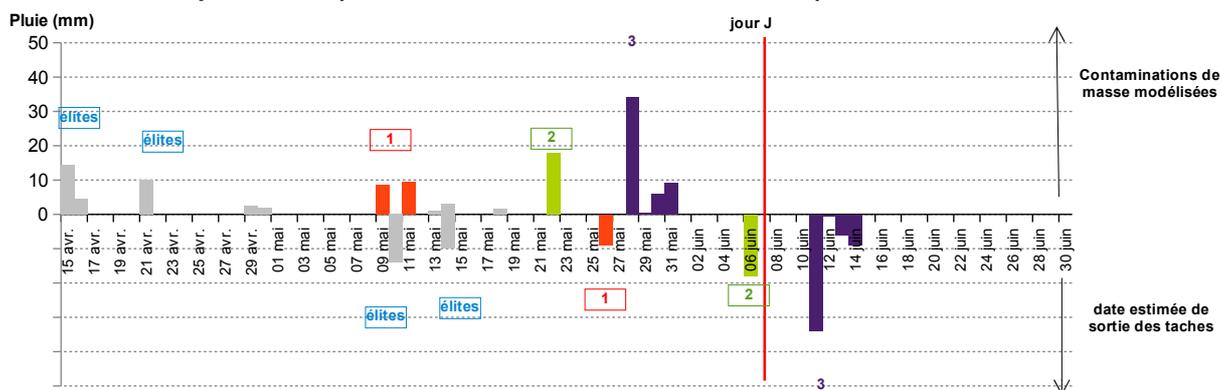
- Sur le secteur de Saint Loup, Labarthe, Sérignac : chaque pluie d'au moins 4 mm suffirait à engendrer des contaminations de masse.
- Sur les secteurs de Monclar et Cordes Tolosanes, 12 mm (cumulés ou en une fois) seraient nécessaires pour engendrer des contaminations de masse.
- Alors que sur les secteurs de Cuq, Auty, Puy Larroque, Larrazet, Mas Grenier, 20 à 25 mm en une fois ou cumulés seraient nécessaires.

Les taches issues des contaminations des 30-31 mai et 1^{er} juin devraient être visibles autour du 13 juin.

Évaluation du risque : Les épisodes pluvieux réguliers favorisent une augmentation constante de la pression. Une nouvelle période de risque est à prévoir lors des prochains épisodes pluvieux annoncés à partir de la fin de la semaine. Il convient de suivre l'évolution des prévisions météo qui devront se préciser car de nouvelles contaminations de masse pourraient alors se produire.

Les taches issues des contaminations provoquées par les pluies du 28 mai au 1^{er} juin devraient être visibles à partir de cette fin de semaine.

Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 06/06/2016 pour la zone Tarn-et-Garonne



Synthèse réalisée à partir des données de la modélisation et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :

Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques

La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante
numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

- **Situation au vignoble :** De nouvelles taches apparaissent toujours, sur feuilles et grappes. Mais, comme la semaine dernière, l'évolution reste lente.

Évaluation du risque : La réceptivité des grappes aux contaminations augmente fortement à partir de la floraison et jusqu'à la nouaison. Restez vigilants et surveillez l'évolution de la situation sanitaire dans vos parcelles. En présence de symptômes, la gestion de la maladie est de mise jusqu'à la fermeture et doit être associée à celle du mildiou et de l'oïdium.

OÏDIUM (*Uncinula necator*)

- **Situation au vignoble :** On n'observe aucun symptôme sur feuille à ce jour. En 2015, les tout premiers symptômes ont été observés mi-juin.

Évaluation du risque : La période de sensibilité maximale qui débute à la pré-floraison (stade 17) est atteinte en toutes situations. A partir de ce stade, un risque de contamination existe jusqu'à la fermeture de la grappe.

De plus les conditions chaudes et humides de cette semaine incitent à une grande vigilance.

BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

- **Éléments de biologie**

Les grappes peuvent être contaminées par le champignon dès la floraison. Celui-ci peut pénétrer à l'intérieur des jeunes grappes à la faveur des blessures faites par la chute des capuchons floraux. A ce moment là, le champignon peut rester latent jusqu'à la véraison, stade auquel les baies deviennent réceptives.

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- de la sensibilité variétale ;
- de la climatologie de la campagne ;
- du déroulement de la floraison. Les capuchons floraux et autres débris végétaux peuvent, par exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur les baies ;
- de la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles. A savoir :
 - la maîtrise de la vigueur,
 - l'aération des grappes et la création d'un microclimat défavorable au champignon,
 - la limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.

Évaluation du risque : Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour les situations sensibles : charge importante, entassement des grappes, ...

Le stade de chute des capuchons (fin de floraison) est imminent (voire déjà atteint pour les situations les plus précoces). Et à la faveur de conditions chaudes, la floraison pourrait se dérouler rapidement. Surveillez l'évolution de la phénologie.

VERS DE LA GRAPPE *(Lobesia botrana)*

• Situation au vignoble

Les premiers glomérules sont visible sur la zone du Brulhois mais les fréquences d'attaques restent faibles (jusqu'à 5 glomérules pour 100 grappes sur une parcelle du réseau).

• Données de la modélisation

D'après le modèle, le développement des larves touche à son terme. Le stade de nymphose devrait s'enclencher cette semaine. On ne note donc pas de signe de début de deuxième vol pour l'instant mais cela pourrait être le cas la semaine prochaine.

Données au 6 juin Zone Tarn-et- Garonne	% adultes	% œufs	% L1	% L2	% L3	% L4	% L5	% nymphe
Cuq	100 %	100%	100 %	100 %	90,7%	56,3 %	25,8%	0,2 %

Évaluation du risque : Procédez à vos contrôles de fin de G1 pour évaluer l'impact de la première génération et anticiper la gestion de la G2. Un dépassement du seuil de nuisibilité implique une gestion précoce de la deuxième génération.

Seuil de nuisibilité : 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences
(hors confusion sexuelle, à moduler en fonction du potentiel de récolte)

Par ailleurs, le début du deuxième vol semble imminent (d'ici une dizaine de jours) :

- le développement des chenilles de G1 se termine,
- les premières captures d'Eulia sont enregistrées sur le réseau de surveillance (vignobles Fronton et Gaillac).
- les conditions estivales de la semaine pourraient favoriser un enchaînement rapide des générations.

Pensez donc à renouveler les capsules de vos pièges pour suivre le début du vol de G2.

CICADELLE VERTE *(Empoasca vitis)*

• Éléments de biologie

Les femelles hivernantes regagnent la vigne pour pondre et donner une première génération printanière, généralement peu impactante.

Ce sont les populations larvaires de la génération estivale, apparaissant le plus souvent courant juin, qui peuvent générer les symptômes de grillure qui peuvent se développer en cas de forte infestation.

• Situation au vignoble

Les populations larvaires s'installent mais restent faibles dans la plupart des situations. Sur les parcelles échantillonnées les effectifs n'excèdent pas 10 larves pour 100 feuilles.

Évaluation du risque : Risque nul pour l'instant.

La surveillance doit se porter sur les populations larvaires de deuxième génération qui seront observables courant juin. **Rappel :** la gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. Ce ne sont pas les adultes, que l'on observe plus facilement car ils volent dans les parcelles, qui sont à l'origine des dégâts de grillure qui peuvent se développer en cas de forte infestation.

Seuil de nuisibilité (printemps) : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

Mesures prophylactiques : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.



*Cicadelle verte : Adulte (en haut)
1^{er} stade larvaire (en bas)
Photos IFV*

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

(*Scaphoideus titanus*)

• **Situation au vignoble :** Depuis 2012, des sites spécifiques de suivi sont venus compléter le réseau de surveillance biologique du territoire, afin d'identifier au mieux la période d'éclosion ainsi que la dynamique des populations de *Scaphoideus titanus*. Il s'agit de parcelles spécifiques, situées dans des vignobles régionaux : Fronton, Gaillac, Moissac, Gascogne, Lot et Aveyron. Par ailleurs, 2 cages d'éclosion sont suivies par l'IFV Sud Ouest pour conforter des informations collectées au vignoble.

Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 18 mai en cage d'éclosion, puis confirmées par les premières détections de jeunes larves en parcelles.

Dans les cages d'éclosion, les éclosions se poursuivent. Généralement cette phase d'éclosion se poursuit sur plusieurs semaines. Au vignobles, ce sont désormais des L3 qui sont visibles dans les populations.

Évaluation du risque : La période des éclosions a débuté. Consultez le message réglementaire en annexe pour connaître les modalités de lutte contre le vecteur de la FD.



Biologie et description des symptômes

La cicadelle de la flavescence dorée est inféodée à la vigne c'est-à-dire qu'elle ne vit que sur des cepes de vigne. Elle se nourrit en piquant les feuilles de vigne et peut ainsi acquérir le phytoplasme en piquant un cep malade.

Cette cicadelle n'a qu'une seule génération par an. Les œufs éclosent dans le courant du mois de mai pour donner naissance à une larve. Puis cinq stades larvaires se succèdent. Six à huit semaines après les premières éclosions, les premiers adultes apparaissent. La période des éclosions peut être très étalée. Les larves naissent saines mais peuvent rapidement acquérir le phytoplasme si elles se nourrissent sur un cep contaminé. Un mois plus tard, elles deviennent infectieuses et peuvent transmettre le phytoplasme à d'autres souches. Les nouveaux pieds ainsi contaminés n'exprimeront les symptômes que l'année suivante.

Le prochain BSV Vigne Tarn-et-Garonne paraîtra le mardi 14 juin 2016

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne, le Syndicat de Défense du Chasselas de Moissac AOC et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

PRÉFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Vignobles de l'Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn et Garonne
Lutte contre la flavescence dorée de la vigne et son insecte vecteur
- Premières dates d'intervention campagne 2016 -

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme, qui se développe dans la sève de la plante, diffusé par la cicadelle *Scaphoideus titanus*, **organisme de quarantaine** en Europe et de lutte obligatoire en France. L'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle l'**obligation de la lutte sur tout le territoire national**.

En région, un arrêté préfectoral pour 2016 (en cours de signature) définit la liste des communes contaminées par la flavescence dorée (catégorie 2) et dans lesquelles la lutte est obligatoire. La liste des communes proposées est disponible sur le site Internet de la DRAAF Languedoc Roussillon Midi Pyrénées (www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr).

Dans ces départements, les toutes premières éclosions ont été repérées, pour un premier lot précoce, à partir du 09-10 mai en cage d'émergence. Puis la présence des premières larves a été confirmée le 12 mai lors de suivis en parcelles dans le Gers. Une deuxième période d'éclosion a ensuite été identifiée à partir du 18 mai sur les secteurs de Gaillac et Fronton. Le début de la période d'éclosions de *Scaphoideus titanus* a donc été évalué : au 12 mai pour les communes des départements 32 et 65, au 18 mai pour les communes des départements 09, 31, 46, 81 et 82. Aucun début d'éclosion n'étant observé à ce jour pour le département de l'Aveyron, un message spécifique paraîtra ultérieurement.

1. Modalités de lutte pour les vignes conduites en **lutte phytosanitaire « conventionnelle »** (hors vignes-mères)

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 2 traitements larvicides obligatoires Traitement adulticide (T3) à réaliser en fonction de l'analyse de risque
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions , soit : <ul style="list-style-type: none"> soit du 12 juin au 22 juin pour le département du 32 et 65 soit du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	A la fin de la persistance d'action de l'insecticide du T1 ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> du 26 juin au 06 juillet pour le département du 32 et 65 du 2 juillet au 12 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
3 ^{ème} traitement – T3 : adulticide	Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement

2. Modalités de lutte pour les vignes –mères

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 3 traitements obligatoires
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions , soit : <ul style="list-style-type: none"> soit du 12 juin au 22 juin pour le département du 32 et 65 soit du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	A la fin de persistance d'action de l'insecticide du T1 ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> du 26 juin au 06 juillet pour le département du 32 et 65 du 2 juillet au 12 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
3 ^{ème} traitement – T3 : adulticide	Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement

3. Modalités de lutte pour les vignes conduites en « **agriculture biologique** »

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 2 traitements obligatoires , le troisième traitement larvicide est recommandé
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions <ul style="list-style-type: none"> soit du 12 juin au 22 juin pour le département du 32 et 65 soit du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	10 jours après le T1 , soit : <ul style="list-style-type: none"> soit du 22 juin au 02 juillet pour le département du 32 et 65 soit du 28 juin au 08 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
3 ^{ème} traitement – T3 : larvicide	au moins 10 jours après le T2 , soit : <ul style="list-style-type: none"> du 02 juillet au 12 juillet pour le département du 32 et 65 du 08 juillet au 18 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82

Rappel : Les produits phytosanitaires utilisables sont à choisir parmi ceux disposant d'une **autorisation de mise sur le marché (AMM)** et pour l'usage « traitement des parties aériennes » contre la cicadelle de la **flavescence dorée**. Les conditions d'utilisation doivent se conformer aux préconisations mentionnées sur l'étiquette. Notamment veiller au respect du délai avant récolte (DAR) et des zones non traitées (ZNT) tels que mentionnés sur l'étiquette des produits.